



demande d'information sur le secret médical

Par **Soubic**, le **13/12/2020 à 14:36**

Bonjour,

Je vis dans une MAS (maison d'accueil spécialisée). J'ai été victime d'une accusation mensongère. Vu mon insistance de justice la direction MAS pour me faire partir, a monté un dossier à mon insu et à saisi la MDPH. Rejet. Elle a saisi la CDAPH et l'ARS. Rejet. Suite à un avis favorable de la CADA, j'ai obtenu communication du dossier. Il y a un certificat médical du médecin vacataire MAS, attestant que mon « état de santé est compatible avec une vie hors institution ». Or, ce certificat a été établi à mon insu (pas de visite médicale, pas d'information) et remis directement au directeur de la MAS. Mon médecin traitant me dit qu'il y a violation du secret médical. Pouvez-vous me le confirmer et m'indiquer les jurisprudences. Merci.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/12/2020 à 18:11**

Bonjour

Pour formuler une réponse, un avis, il faudrait connaître votre cas plus précisément et donc vos dossiers administratifs et médicaux.

Je vous encourage à rencontrer un avocat spécialisé .